



Foire aux questions – Troisième trimestre de 2008

1. On entend dire que la Banque CIBC pourrait procéder à une nouvelle émission d'actions. Êtes-vous à l'aise avec la position de la Banque à l'égard des fonds propres?

Au 31 juillet, le ratio des fonds propres de première catégorie de la Banque CIBC était de 9,8 %. En tenant compte de l'émission d'actions privilégiées annoncée le 27 août, le ratio pro forma des fonds propres de première catégorie était de 10,0 % au 31 juillet.

La santé financière est une des priorités clés de la Banque CIBC, sur laquelle nous avons mis l'accent en 2008.

En janvier, nous avons émis pour 2,9 milliards de dollars d'actions ordinaires pour nous procurer une marge de sécurité en cas de dégradation des conditions du marché.

Cette mesure, combinée à notre bénéfice et à la gestion de notre actif pondéré en fonction du risque, nous a permis de maintenir un ratio des fonds propres de première catégorie bien supérieur à notre objectif de 8,5 %.

Notre position à l'égard des fonds propres est solide et prudente, et restera une priorité durant cette période d'incertitude sur les marchés.

2. Pouvez-vous expliquer l'incidence d'éventuelles baisses de valeur sur le ratio des fonds propres de première catégorie de la Banque CIBC?

Dans l'éventualité où nos créances auprès des contreparties de nos garants financiers perdraient de la valeur, une réduction correspondante de l'actif pondéré en fonction du risque (APR) associé à ces créances permettrait d'atténuer l'incidence de cette baisse de valeur sur notre ratio des fonds propres de première catégorie d'environ 50 %.

L'exemple ci-dessous explique ce mécanisme (tous les taux et montants indiqués sont donnés à titre d'information seulement).

Supposons que la Banque CIBC inscrive de nouvelles baisses de valeur avant impôt de 100 M\$. En tenant compte d'un taux d'imposition de 33 %, on obtient une imputation au capital de 67 M\$. Supposons que l'APR associé à cette exposition de 100 M\$ est d'environ 400 M\$ (ce ratio de 4 pour l'APR est à peu près égal au ratio total de l'APR du garant financier de 12,15 G\$ US sur notre exposition actuelle de 2,90 G\$ US, comme le montre la diapo 11 de la présentation aux investisseurs du troisième trimestre de 2008). La prise en compte de cette charge avant impôt de 100 M\$ nous permet de réduire notre APR de 400 M\$. Nous pouvons convertir cet allègement de l'APR de 400 M\$ en un équivalent en capital en le multipliant par un facteur de capital de 8 %. Ainsi, la réduction de l'APR procure un allègement de 32 M\$ des obligations en matière de fonds propres, autrement dit, une réduction de l'APR de 400 M\$ correspond à une augmentation des fonds propres d'environ 32 M\$. L'allègement de 32 M\$ des obligations en matière de fonds propres compense la charge de capital de 67 M\$ d'environ 50 % (ou de 48 % dans cet exemple. Le résultat réel dépendra du taux d'imposition appliqué et de la pondération de l'APR).



3. La Banque CIBC est-elle en train de négocier des contrats commutatifs avec une des contreparties auprès des garants financiers? Pensez-vous que les récents accords passés avec les assureurs obligataires et leurs contreparties constituent un point de référence?

Pour des raisons de confidentialité, nous ne révélerons pas l'identité des contreparties de nos garants financiers et nous ne commenterons pas la nature des discussions privées qui ont eu lieu.

Nous gérons activement les portefeuilles à liquider et nous recherchons continuellement des solutions pour réduire notre risque dans ces domaines de manière rentable.

Il ne serait pas approprié que la Banque CIBC commente les règlements récemment conclus entre les garants financiers et leurs contreparties.

4. Ce trimestre, les baisses de valeur sont inférieures aux prévisions de plusieurs analystes. Comment expliquez-vous cette différence?

Notre processus de rajustement de l'évaluation du crédit est toujours déterminé en fonction des écarts observés sur les marchés pour chacune des contreparties de nos garants financiers, puisque c'est là que se trouve l'information nécessaire. Ces écarts sont appliqués par rapport à la durée de vie moyenne pondérée des instruments sous-jacents qui bénéficient de la protection de ces garants. Les probabilités de défaut de paiement associées à ces écarts sont également prises en compte. De plus, notre approche tient compte de la corrélation existant entre le rendement de l'actif sous-jacent et les garants financiers.

Nous sommes convaincus que l'utilisation des écarts actuels observés sur les marchés permet d'obtenir une meilleure visibilité de notre processus de rajustement de l'évaluation du crédit.

Dans l'éventualité où nous aurions connaissance du montant recouvré auprès d'une contrepartie et où nous constaterions qu'il est inférieur à ce qu'indiquent les écarts observés sur les marchés, nous rajusterions notre évaluation du crédit en conséquence.

5. Avez-vous pris d'autres mesures de rajustement de l'évaluation du crédit à l'égard de vos positions couvertes par les contreparties des garants financiers en août?

Notre processus d'évaluation aura lieu à la fin du mois, comme d'habitude.



6. Comment évaluons-nous le bénéfice potentiel de Marchés Mondiaux CIBC?

Au total, le capital économique attribué à Marchés Mondiaux CIBC est d'environ 3 G\$. Environ la moitié de ce capital est consacrée aux activités courantes et l'autre moitié, aux activités en cours de liquidation.

L'objectif de l'ensemble de la Banque en matière rendement des capitaux propres durant le cycle, comme il est indiqué dans le rapport annuel, est de plus de 20 %.

Nous estimons que Marchés Mondiaux CIBC devrait être en mesure de produire un bénéfice stable et régulier, et d'atteindre ce seuil de 20 %. Advenant une amélioration des conditions de marché, nous devrions être en mesure d'obtenir des résultats pour le segment de base supérieurs aux résultats normalisés obtenus au troisième trimestre de 2008.

7. Le bénéfice net de Marchés de détail CIBC au troisième trimestre a diminué de 7 % par rapport au troisième trimestre de 2007, après ajustement des gains liés à Visa. Quels ont été les facteurs à l'origine de ce recul et quel niveau de rentabilité devons-nous attendre de la part de Marchés de détail CIBC à l'avenir?

La baisse de 44 M\$ (ou de 7 %) sur 12 mois enregistrée par Marchés de détail CIBC est due à une baisse des revenus de trésorerie répartis. Mis à part ce point, le bénéfice net sur 12 mois a augmenté en raison de la croissance des volumes et de la baisse des dépenses, en partie neutralisées par l'augmentation des pertes sur créances.

Les facteurs fondamentaux de nos services bancaires de détail sont solides.

Durant le trimestre, nous avons enregistré une forte croissance des volumes et maintenu ou augmenté notre part de marché par rapport au trimestre dernier, dans tous les secteurs de produits, notamment les cartes, les prêts (hypothécaires et autres), les dépôts et les fonds communs de placement, et ce, dans un contexte de vive concurrence.

Dans le cadre de nos activités de prêts de détail, notre situation à l'égard du risque a entraîné un ralentissement de la croissance des revenus, par comparaison avec nos homologues du secteur. Après avoir considérablement réduit nos soldes de prêts non garantis ces dernières années, nous sommes en train d'augmenter la taille de notre portefeuille, à partir d'une base de prêts plus réduite et de qualité élevée. Les volumes de prêts personnels non garantis ont augmenté pour le deuxième trimestre d'affilée, même si notre approche à l'égard du crédit est prudente, compte tenu des conditions actuelles.



8. Pouvez-vous expliquer pourquoi les pertes sur créances de Marchés de détail ont augmenté ce trimestre? Quelles sont vos perspectives concernant les pertes sur créances pour les trimestres à venir?

Au troisième trimestre, les pertes sur créances de Marchés de détail se sont élevées à 196 M\$, en hausse par rapport aux 174 M\$ enregistrés au deuxième trimestre. Cette augmentation est principalement due à la hausse des provisions établies à l'égard du portefeuille de cartes. Cette hausse s'explique par la forte croissance des volumes, l'augmentation des provisions provenant de l'expiration des précédentes titrisations des créances sur cartes de crédit et un léger accroissement du taux de défauts de paiement. Les taux de perte plus faibles de notre portefeuille de prêts personnels compensent en partie la hausse des pertes du portefeuille des cartes ce trimestre.

Les mesures prises pour gérer la légère hausse des défauts de paiement des cartes donnent de bons résultats. Les défauts de paiement et les provisions pour pertes sur créances associées à ce portefeuille devraient baisser au quatrième trimestre.

Pour ce qui est des portefeuilles de prêts de détail et de crédit sur stock, la qualité du crédit reste solide, dans l'ensemble. Nous surveillons étroitement la qualité du crédit de tous nos portefeuilles, compte tenu des conditions actuelles.

Pour la Banque CIBC dans son ensemble, les taux de perte devraient augmenter légèrement en 2009, mais rester dans les limites de notre fourchette cible de 50 à 65 points de base.

9. Quel sont vos intérêts dans les entreprises américaines bénéficiant de garanties de l'État, notamment Freddie Mac et Fannie Mae?

La majorité de notre exposition aux entreprises américaines bénéficiant de garanties de l'État s'inscrit dans le cadre de nos opérations de trésorerie et un résumé de cette exposition est donné à la page 11 de notre rapport aux actionnaires du troisième trimestre.

10. Avez-vous des placements directs ou d'autres types de placements dans des titres dont le taux d'intérêt est déterminé par enchère?

La Banque CIBC ne possède pas de titres dont le taux d'intérêt est déterminé par enchère.

La Banque CIBC a participé au marché des titres dont le taux d'intérêt est déterminé par enchère à titre de courtier, soumettant des offres pour le compte d'autres institutions qui souhaitent acquérir ce type de titres pour leurs clients, à titre de syndicaire principal pour quelques émissions de ces titres. La Banque a aussi vendu ce genre de titres à des clients institutionnels dans le cadre d'ententes où elle n'agissait pas à titre de courtier.

La Banque CIBC ne vend pas de titres dont le taux d'intérêt est déterminé par enchère à des particuliers, ni au Canada, ni aux États-Unis, et ce, depuis plusieurs années.

Nous n'avons reçu aucune demande concernant notre engagement à l'égard de ce produit de la part des organismes de réglementation.

Nous avons cessé nos activités sur ce marché et sommes en train de transférer nos droits de soumission à d'autres maisons de courtage.



11. Quelle incidence ont eu les couvertures inefficaces sur vos résultats ce trimestre?

Les couvertures inefficaces considérées comme efficaces d'un point de vue comptable ont eu une incidence négligeable sur les résultats du trimestre.

Dans les résultats trimestriels, il y a toujours une non-concordance entre les bénéfices et les pertes liés aux couvertures qui n'ont pas été considérées comme efficaces d'un point de vue comptable mais qui le sont d'un point de vue économique. Cette situation peut contribuer à la volatilité de notre bénéfice d'un trimestre à l'autre.

Par exemple, les changements des écarts de taux ont eu une incidence favorable de 30 M\$ (20 M\$ après impôt, soit 0,05 \$ par action) au troisième trimestre sur l'évaluation à la valeur de marché des dérivés de crédit dans le cadre de notre programme de couverture de prêts aux entreprises. À long terme, il peut y avoir un décalage du fait de la hausse des provisions spécifiques et générales pour pertes sur créances associées aux prêts sous-jacents couverts, mais il est rare que le choix du moment et le montant coïncident.



Un mot sur les énoncés prospectifs

De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois en matière de valeurs mobilières, y compris dans cette présentation, dans d'autres dépôts auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC des États-Unis, et dans d'autres communications. Ces énoncés prospectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations que nous faisons concernant nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion des risques, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies et nos perspectives pour 2008 et les exercices subséquents. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « estimer » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés nous obligent à faire des hypothèses et sont assujettis aux incertitudes et aux risques inhérents qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats avancés dans nos énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les risques de crédit, de marché, d'illiquidité, d'exploitation, les risques environnementaux et de réglementation, ainsi que les risques juridiques et de réputation, et les risques stratégiques; les changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous sommes en exploitation; les changements apportés aux lignes directrices relatives au capital fondé sur les risques et aux directives d'information, et leur interprétation; l'issue de poursuites et des questions connexes; l'incidence des modifications apportées aux règles et aux normes comptables, et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; la possibilité que le taux d'imposition réel normal que nous avons estimé ne soit pas atteint; la situation ou les changements politiques; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations de l'infrastructure publique et de toute autre catastrophe sur nos activités; la fiabilité de tiers à fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie par nos clients et contreparties; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les fluctuations des taux d'intérêt et de change; la conjoncture économique mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités; les changements de prix et de taux du marché qui pourraient réduire la valeur des produits financiers; notre capacité à élaborer et à lancer de nouveaux produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les revenus que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi, ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif contenu dans cette présentation ou dans d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Personnes-ressources du groupe Relations avec les investisseurs :

Valentina Wong, directrice en chef	416 980-8306
Jason Patchett, directeur en chef	416 980-8691
Numéro de télécopieur du groupe Relations avec les investisseurs	416 980-5028
Visitez la section du groupe Relations avec les investisseurs sur le site Web www.cibc.com/francais .	